

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AUBERVACANCES-LOISIRS DU MERCREDI 31 JANVIER 2018

## ETAIENT PRESENTS :

Rezki Ait Ihaddadene - *Représentant titulaire des parents*  
Hassen Allouache - *Membre de droit*  
Christophe Arab - *Représentant suppléant des parents*  
Marc Assalit - *Membre de droit*  
Thourya Bouthanoute - *Représentante titulaire des parents*  
Sabrina Cherifi - *Représentante titulaire des parents*  
Nicole Cossard - *Membre active*  
Lionel Donnet - *Membre de droit*  
Marcelle Floret - *Représentante suppléante des parents*  
Laurence Grare - *Adjointe à la Maire, déléguée à l'enfance, Membre de droit*  
Papa Kebe - *Représentant titulaire des parents*  
Lydia Kerleau - *Membre active*  
Patrice Lavaud - *Membre actif*  
Jacqueline Leguillard - *Représentante titulaire des parents*  
Yamina Maalem - *Représentante titulaire des parents*  
Bouchra Maazouzi - *Représentante suppléante des parents*  
Dominique Martin - *Représentant suppléant des parents*  
Florencio Martin - *Président, représentant titulaire des parents*  
Samia Riquelme - *Représentante titulaire des parents*  
Jacques Viguiet - *Membre actif*  
Antoine Wohlgroth - *Membre de droit*

## ADMINISTRATION :

Célia Bacchini - *Directrice d'Aubervacances-Loisirs*  
Camille Borgeais - *Responsable administrative*  
Benjamin Lanusse - *Responsable des centres de vacances*

## ETAIT REPRESENTEE :

Nathalie Nyobe - *Membre active*

## ETAIENT ABSENTS :

Jennifer Andre - *Représentante suppléante des parents*  
Khadija Bakil - *Représentante suppléante des parents*  
Kathalyn Belair - *Représentante suppléante des parents*  
Simona Bertalan - *Représentante suppléante des parents*  
Nordine Bourai - *Représentant suppléant des parents*  
Hakila Boussis - *Représentante suppléante des parents*  
Jimmy Charles - *Représentant suppléant des parents*  
Laura Charles - *Représentante titulaire des parents*  
Yonel Cohen-Hadria - *Membre adhérents collectifs*  
Sandra Cossou - *Représentante suppléante des parents*  
Kadidiatou Diaby - *Représentante suppléante des parents*  
Aissatou Galledou - *Représentante suppléante des parents*  
Jeanne Gomas - *Représentante suppléante des parents*  
Abdelkarim Haina - *Représentant titulaire des parents*  
Nacima Mahfoufi - *Représentante suppléante des parents*  
Fatiha Mezi - *Représentante suppléante des parents*  
Auguy Moutongo-Black - *Représentant suppléant des parents*  
Paola Nonock - *Représentante titulaire des parents*  
Sudila Nyamazomi - *Représentante suppléante des parents*  
Stéphanie Rubegue - *Représentante titulaire des parents*  
Julie Sabatier - *Représentante suppléante des parents*  
Guillaume Sanon - *Membre de droit*  
Mylène Sipa - *Représentante suppléante des parents*  
Hawa Sissoko - *Représentante titulaire des parents*  
Khouka Slamani - *Représentante suppléante des parents*  
Analia Tavares - *Représentante suppléante des parents*

## Ordre du jour

- Accueil et présentation des nouveaux membres du Conseil d'Administration
- Approbation du dernier compte-rendu
- Temps d'échanges avec les parents représentants
- Présentation et approbation du budget prévisionnel 2018
- Approbation de la délibération concernant l'utilisation des Pass'Sports-Loisirs en partenariat avec la CAF
- Divers

M. Florencio Martin ouvre la séance à 19h10.

Le quorum est atteint car 21 membres sont présents et 1 membre est représenté.

M. Florencio Martin souhaite la bienvenue aux nouveaux parents représentants récemment élus et propose à tous de se présenter au cours d'un tour de table.

Il soumet ensuite le Procès Verbal du dernier Conseil d'Administration à l'approbation des administrateurs.

M. Lionel Donnet signale une faute d'orthographe en page 2 : Wassila Rédouane et non Radouane.

En dehors de cette correction, le Procès Verbal est approuvé à l'unanimité.

Mme Laurence Grare soumet une proposition aux administrateurs présents (proposition déjà soumise lors d'un précédent Conseil d'Administration) : organiser les Conseil d'Administration sur les différentes maisons de l'enfance. En effet, cela permettrait de limiter les heures supplémentaires payées à l'agent de sécurité mobilisé sur ce type de réunion.

M. Florencio Martin confirme que cette proposition avait été faite. Cela permettrait aux familles de faire le tour des maisons de l'enfance qu'elles ne connaissent pas forcément, bien que les enfants soient libres de fréquenter la maison de l'enfance de leur choix.

Mme Samia Riquelme déclare que ce paramètre n'est pas identifié par la majorité des familles qui pensent qu'elles n'ont accès qu'à la maison de l'enfance de leur quartier.

Mme Célia Bacchini répond que ce paramètre est clairement défini dans les modalités de fonctionnement des maisons de l'enfance.

Elle ajoute que si les Conseils d'administration étaient organisés au sein des maisons de l'enfance, il faudrait convoquer les administrateurs plus tôt de façon à ce que le temps nécessaire à la visite des lieux n'empiète pas sur le Conseil d'Administration.

M. Florencio Martin donne ensuite la parole aux parents représentants pour d'éventuels échanges.

Mme Sabrina Cherifi prend la parole et demande ce qu'il en est du Dispositif 10/13 ans au sein de la Maison Pour Tous Berty Albrecht.

Mme Célia Bacchini répond que, comme convenu, le centre social devrait quitter les lieux dans quelques temps. Il est prévu que le Dispositif 10/13 ans puisse rester dans les locaux.

M. Marc Assalit ajoute que certaines questions se posent encore (notamment relative au bailleur actuel) mais que le projet est en bonne voie.

Mme Samia Riquelme prend la parole et demande où en sont les 2 dossiers en cours sur la maison de l'enfance Firmin Gémier à savoir la réparation du dégât des eaux et la finalisation des travaux entamés.

Mme Célia Bacchini répond que, concernant le dégât des eaux, ce dernier est géré par L'Office Public de l'Habitat (dégât causé par un locataire de la tour Firmin Gémier). Le locataire à l'origine du sinistre a entamé les démarches avec son assurance personnelle.

Concernant les travaux, Mme Bacchini rappelle que l'objectif était la sécurisation de l'entrée de la structure. Afin que cette dernière ne soit plus soumise aux jets de projectiles récurrents, il a été décidé d'invertir son emplacement avec celui de la sortie de secours.

Les travaux ont commencé cet été mais, suite à une erreur de réalisation, ils ont été stoppés.

Dans le cadre du nouveau projet, la façade de la structure doit être modifiée. De fait, il faut désormais l'autorisation du service urbanisme de la Ville. La procédure est lancée.

Mme Samia Riquelme signale que certains parents ont fait remonter des inquiétudes quant au nombre, insuffisant à leurs yeux, d'adultes encadrants lors de la soirée Halloween à Kingooroo.

Mme Célia Bacchini répond, qu'effectivement, suite à l'excitation grandissante des enfants et afin d'éviter tout accident, la soirée a été clôturée plus tôt que prévue. Néanmoins, cet évènement était bien une soirée parents-enfants. Les animateurs présents étaient sur les lieux pour animer mais les enfants restaient sous la responsabilité de leurs parents.

M. Florencio Martin propose de passer immédiatement au point relatif à l'approbation de la délibération concernant l'utilisation des Pass'Sports-Loisirs en partenariat avec la CAF. Il donne la parole à Mme Célia Bacchini.

Mme Célia Bacchini rappelle le fonctionnement du Dispositif « Pass'Sport-Loisirs » : fréquentation des centres de loisirs sans avance de frais dans la limite de 92 euros par enfants.

Mme Bouchra Maazouzi signale que ce Dispositif fonctionne également pour le sport.

M. Florencio Martin déclare que, pour que ce partenariat avec la CAF fonctionne, une délibération en ce sens doit être signée.

Il soumet cette dernière à l'approbation du Conseil. La délibération est approuvée à l'unanimité.

M. Florencio Martin donne ensuite la parole à Mme Célia Bacchini pour la présentation du Budget Prévisionnel 2018.

Mme Célia Bacchini déclare que ce budget, comme son nom l'indique, est un budget prévisionnel. Il a été élaboré entre octobre et décembre avec, comme support, les données disponibles à ce moment là.

Ce budget a été bâti sur un modèle d'activité identique à l'année 2017, sans aucun développement d'activité, mais en prenant en compte l'augmentation des effectifs pour les centres de loisirs, l'augmentation des charges fixes (salaires, augmentation du point, du SMIC, taxes...).

Ce même Budget Prévisionnel a été diffusé au service financier de la Ville au mois de décembre 2017 dans le cadre de la demande de subvention municipale.

Des documents complémentaires, explicatifs et « justifiant » notre demande de subvention 2018 leur ont également été adressés :

- Le pré-bilan financier 2017 et les éléments nécessaires pour une compréhension des écarts,
- Le budget prévisionnel 2018 comprenant la demande de subvention municipale ainsi qu'une note explicative précisant les dépenses complémentaires au Budget Prévisionnel 2017,
- Les coûts supplémentaires liés à différents développements d'activités nécessitant l'arbitrage de la Ville notamment le retour éventuel à la semaine de 4 jours.

La demande de subvention municipale, à la demande de l'association, a fait l'objet de 2 réunions de travail avec M. Anthony Daguet, élu aux finances, Mme Laurence Grare, élue à l'Enfance et, à ce titre, membre du Bureau de l'association et messieurs Allouache et Assalit.

Malgré les justifications et les explications, la Ville attribuera à l'association une subvention égale à 2017.

Suite à ces réunions, l'association a envoyé un courrier à M. Anthony Daguet, courrier que le Président lira ce soir.

M. Florencio Martin prend la parole et rappelle que, l'année dernière, il avait été demandé à l'association (notamment après la venue de la Cour des Comptes) d'épurer son excédent. De fait, la subvention municipale avait été diminuée d'un million d'euros sur 2017.

La Municipalité s'était alors engagée sur un maintien d'activité à effectifs constants, tout développement d'activité étant à valider par une décision municipale.

L'association est désormais dans l'attente de la convention qui la lie à la ville d'Aubervilliers et qui devra fixer les engagements pris de part et d'autre.

M. Marc Assalit déclare que cette convention d'objectifs et de moyens est en cours de réalisation. Il ajoute que, si la forme du document va changer, le fond devrait être en cohérence avec les précédentes conventions qui liaient Aubervacances-Loisirs à la Ville d'Aubervilliers.

Certains points de cette convention doivent être rédigés avec prudence afin de ne pas mettre en exergue la fragilité juridique quant au rôle de l'association.

Mme Samia Riquelme demande plus d'explications sur cette fragilité juridique.

M. Hassen Allouache prend la parole et signale que, si la vocation de l'association a, par conventionnement, pour objectif d'assurer une mission de service public pour le compte de la ville d'Aubervilliers, il faut alors qu'un Marché Public soit lancé à l'échelle municipale afin de permettre une mise en concurrence de différents acteurs susceptibles d'assurer cette mission.

Mme Samia Riquelme demande comment il serait possible de mettre un terme à cette fragilité juridique.

M. Hassen Allouache déclare qu'il faudrait alors que l'association soit municipalisée ou transformée en Société Publique Locale en conservant un statut associatif mais avec une gouvernance municipale.

M. Papa Kebe demande si une subvention réduite impacterait le fonctionnement de l'association.

M. Hassen Allouache répond que, comme il avait été convenu, la Municipalité s'engage à verser à Aubervacances-Loisirs un acompte qui lui permettrait d'assurer son trimestre de charge.

Mme Samia Riquelme prend la parole et signale que le retour à la semaine de 4 jours en temps scolaire va coûter à l'association environ 50 000 euros. Elle ajoute que la Ville, par le biais de ses représentants, s'était engagée à prendre en charge ce coût lors d'un conseil d'Administration antérieur.

M. Florencio Martin répond qu'au moment de la construction du budget prévisionnel 2018, la décision n'avait pas encore été rendue. Il avait été convenu avec la Ville que si la semaine de 4 jours était mise en place sur Aubervilliers, une révision du budget aurait lieu en cours d'année.

Mme Laurence Grare prend la parole et déclare qu'après la concertation menée sur Aubervilliers, le retour à la semaine de 4 jours a été acté. Si ce retour entraînait une hausse d'activité pour Aubervacances-Loisirs, le surcoût serait présenté au budget rectificatif.

Elle ajoute que 15% des enfants scolarisés fréquentent les centres de loisirs maternels et élémentaires.

Mme Samia Riquelme répond que, même sans hausse des effectifs enfants, il faudra des animateurs le mercredi matin.

M. Marc Assalit répond que le surcoût généré par le retour à la semaine de 4 jours a déjà été remonté par l'association et sera présenté au budget rectificatif du mois de septembre.

M. Hassen Allouache signale que la Ville s'est engagée à voter les moyens nécessaires aux besoins estimés. C'est à cela que sert le budget rectificatif de septembre qui permet de prendre en compte les recettes de l'Etat qui ne sont connues qu'au mois de juin.

M. Florencio Martin prend ensuite la parole pour la lecture du courrier qu'il a envoyé à Anthony Daguet le 11 janvier 2018.

A l'issue de la lecture de ce courrier, M Hassen Allouache prend la parole et signale que la proposition faite à l'association était, plutôt que de conserver des réserves sous forme d'excédent, de fonctionner par versement d'acompte sur la subvention à venir en cas de besoins.

M. Florencio Martin répond que ce type de fonctionnement nécessite un minimum de cadre.

M. Papa Kebe demande si ce fonctionnement ne remet pas en cause l'autonomie de l'association.

M. Hassen Allouache répond que l'autonomie de l'association réside dans sa gouvernance. En effet, la Ville finançant à plus de 90% Aubervacances-Loisirs, on ne peut pas parler d'autonomie à proprement parler de ce point de vue.

Mme Samia Riquelme demande vers quoi on s'oriente dans un avenir proche.

M. Hassen Allouache répond que la Ville souhaite préserver le modèle existant en l'encadrant juridiquement et conventionnellement. Cela passe également par un toilettage des Statuts.

M. Florencio Martin prend la parole et signale que, par le courrier envoyé à M. Anthony Daguet, l'association souhaitait alerter la Municipalité sur un nouveau recours aux réserves de l'association. En effet, sans augmentation de la subvention, la construction du budget de 2019 s'annonce compliqué.

Mme Marcelle Floret demande si le retour de la semaine à 4 jours va générer une augmentation des tarifs le mercredi.

Mme Célia Bacchini répond qu'effectivement, la journée du mercredi risque d'être facturée en journée complète.

M. Patrice Lavaud prend la parole et déclare aux administrateurs qu'avec une subvention en baisse, on nous demande de choisir ce que l'on va supprimer et d'assumer cette décision. Ils appellent les membres présents à la vigilance.

Mme Laurence Grare déclare que la lettre de cadrage concernant le budget 2018 a été diffusée à l'ensemble des services municipaux. Ces derniers sont tous impactés par une baisse de 5% de leur subvention. A contrario, il a été proposé à Aubervacances-Loisirs une subvention identique à 2017, cette subvention ne tenant pas compte du coût de la mise à disposition d'agents, de locaux, au profit de l'association. Cette dernière a toujours la possibilité de chercher des fonds propres auprès de partenaires (CAF). Elle ajoute que l'enfant est au centre des prérogatives portées par la Municipalité.

M. Florencio Martin répond que l'association ne remet en aucun cas en cause le volontarisme de la politique enfance et jeunesse portée par la Municipalité.

M. Antoine Wohlgroth prend la parole et informe le conseil que le Gouvernement interdit désormais aux communes d'augmenter leurs frais de fonctionnement de plus de 1.22%. Tous les services sont impactés. De fait, le traitement imposé à l'association résulte d'importantes contraintes budgétaires imposées à la Ville.

M. Papa Kebe regrette que ce soit aux parents de payer « les pots cassés ».

M. Antoine Wohlgroth répond que tout le monde paie actuellement « les pots cassés ».

M. Hassen Allouache déclare que les communes doivent désormais revoir leur culture financière. Si l'accent était auparavant mis sur l'épargne, il convient désormais de restreindre l'investissement avec des dépenses limitées (frais de fonctionnement limités à 1.22 %). C'est l'autonomie des communes qui est atteinte mais également le caractère public de certaines activités. Les choix doivent être faits ensemble à l'issue d'un débat de fond.

M. Patrice Lavaud déclare qu'il ne souhaite pas assumer des choix qui vont contre ses engagements.

M. Florencio Martin donne ensuite la parole à Mme Célia Bacchini pour la présentation du budget prévisionnel 2018.

Mme Célia Bacchini demande aux administrateurs de garder leurs éventuelles questions pour la fin de la présentation.

### 1/ Paramètres pris en compte dans l'élaboration du Budget Prévisionnel 2018

Pour le secteur centres de loisirs :

- Une augmentation des effectifs (+ 3.74% du nombre de journées/enfants),
- Une augmentation de la masse salariale,
- Une augmentation du budget de fonctionnement.

Pour le secteur centres de vacances :

- L'augmentation du prix de la pension sur le site de Saint-Hilaire de Riez (+ 4% par jour et par personne),
- L'augmentation du prix de la pension sur Saint-Jean d'Aulps (+ 1.27% par jour et par personne),
- Les coûts supplémentaires liés à la réorganisation entre la Caisse des Ecoles et Aubervacances-Loisirs mise en place en 2017.

Des obligations inhérentes aux deux secteurs :

- La mise en place de la médecine professionnelle,
- Les frais liés aux élections professionnelles.
- Les taxes sur les salaires,
- L'augmentation de la valeur du point (+0.82 %),
- L'augmentation du SMIC (+0.12%).

Au terme de ce résumé, Mme Célia Bacchini déclare aux administrateurs présents qu'aucune activité nouvelle n'a été mise en place mais un ajustement lié à l'augmentation des coûts subis par l'association et auxquelles celle-ci ne peut pas déroger.

M. Hassen Allouache demande si cette augmentation du point est régie par la Convention Collective de L'Animation.

Mme Célia Bacchini confirme.

Elle reprend ensuite sa présentation :

### 2/ BP 2018 et subvention municipale

- En 2017, l'association avait sollicité une subvention de 2 033 701 euros. La subvention versée avait été de 1 033 701 euros. Pour équilibrer le budget, l'association avait été puisé 1 million d'euros dans son excédent antérieur cumulé.
- Pour 2018, l'association a demandé une subvention à hauteur de 2 177 102 euros soit 143 401 euros de plus qu'en 2017 justifiés par les éléments énoncés précédemment.

Mme Célia Bacchini présente ensuite le document sur la forme :

- Page 1 : Récapitulatif des pages 2 à 8,
- Page 2 : Produits (recettes),
- Pages 3 à 8 : Charges (dépenses).

### 3/ Produits

=> Des recettes propres :

- Les participations des familles (centres de loisirs, centres de vacances, mini-séjours),
- Les adhésions familles pour les 2 secteurs,
- Les remboursements des familles pour les frais de nettoyage (duvets, sac à dos) et les noms brodés et thermocollants,
- Les recettes des séjours extérieurs « vendus » à des partenaires (séjour organisé pour le Programme de Réussiter Educative à Saint-Hilaire de Riez en février 2017, séjour organisé à Saint-Jean d'Aulps pour le Comité des Œuvres Sociales d'Aubervilliers en février 2018),
- Les remboursements de la CAF concernant les bons vacances.

=> Des subventions pour un total de 2 622 706 euros :

- La subvention municipale. Mme Célia Bacchini ajoute que son montant a été calculé en fonction des besoins de l'association pour 2018.
- Les subventions permanentes de la CAF qui dépendent du nombre de journées / enfants,
- Les subventions aléatoires en lien avec des projets pédagogiques.

Mme Célia Bacchini signale que, concernant ces subventions, l'association répond à des appels à projet et peut obtenir, selon les années, une enveloppe plus ou moins conséquente. Ces subventions constituent des recettes totalement incertaines.

Cette année, seuls 10 600 euros ont été inscrits au Budget Prévisionnel 2018. Cela correspond à la subvention de L'office Franco-Allemand de la Jeunesse relative à l'organisation du mini-séjour franco-allemand. En effet, l'association a d'ores et déjà eu une réponse positive de l'OFAJ concernant l'octroi de cette subvention.

=> Des transferts de charges (ligne 44) correspondant aux remboursements de frais tels qu'Uniformation, assurances...

#### 4/ Charges

=> Dépenses spécifiques aux centres de vacances

- Des dépenses liées au fonctionnement et aux activités des séjours (régies attribuées aux directeurs pour l'achat de matériel fongible et de petit matériel, activités sportives et culturelles..).

Concernant ce point, Mme Célia Bacchini informe les administrateurs qu'une enveloppe plus importante qu'en 2017 a été allouée à cette ligne. En effet, en 2018, Aubervacances-Loisirs prend en charge l'organisation du séjour ski du Comité des Œuvres de la ville d'Aubervilliers à destination des enfants du personnel.

- Des dépenses liées à la pension des séjours (alimentation, achat de linge de lit, entretien...).

=> Dépenses spécifiques aux centres de loisirs liées au fonctionnement

- Des dépenses liées au fonctionnement, à l'activité (régie attribuée aux directeurs des maisons de l'enfance pour l'achat de matériel, projets communs, fêtes et spectacles, ateliers cuisine, repas à thème, veillées et projets de chaque structure).

Concernant ce point, Mme Célia Bacchini informe les administrateurs que les dépenses liées aux nuits campées à Asnières sur Oise sont prises en compte pour 2018.

=> Dépense inhérentes aux 2 secteurs

- Des dépenses relatives au petit matériel (achats multimédias, petit électroménager, petit mobilier...),
- Des dépenses liées aux fournitures administratives (cartouches d'encre, rouleaux pour machine à carte bleue, tampons encreurs...),
- Des dépenses liées au carburant (pour les véhicules loués pour les séjours, les déplacements mais également pour les véhicules de la Caisse des Ecoles mis à disposition d'Aubervacances-Loisirs).

Concernant ce point, Mme Célia Bacchini signale aux administrateurs que la ligne relative au carburant a augmenté. En effet, auparavant, les véhicules de la Caisse des Ecoles qui restaient à Aubervilliers étaient alimentés en carburant via la pompe municipale. Cela n'est plus le cas pour 2018.

- Des dépenses liées à l'achat de produits pharmaceutiques pour les centres de loisirs et de vacances.

=> Dépenses « services extérieurs »

- Pour les centres de vacances, ce sont des dépenses relatives à la préparation des séjours (ligne 79) et aux frais de séjours (pension, hébergement, taxes de séjours).

Concernant ce point, Mme Célia Bacchini informe les administrateurs que la ligne « frais de séjour » a considérablement augmentée en 2018 (augmentation de la pension sur les sites de Saint-Hilaire de Riez et de Saint-Jean d'Aulps). Les groupes d'Aubervacances-Loisirs sont désormais accueillis en pension complète à Saint-Hilaire de Riez ce qui représente un coût. Elle ajoute que, dans un souci d'organisation, l'association a absorbé cette augmentation mais qu'elle aurait pu demander à la Caisse des Ecoles de mettre en place la pension complète avec la même enveloppe que les années passées.

=> Dépenses « autres services extérieurs »

- Pour les centres de vacances, ce sont des dépenses liées aux transports et à la préparation des séjours,
- Pour les centres de loisirs, ce sont des dépenses liées aux remboursements des frais de transport et de repas des salariés permanents en formation,
- Pour les deux secteurs confondus, ce sont des dépenses liées au frais de siège (affranchissement, frais de téléphone professionnels, ...).

Mme Célia Bacchini signale que les dépenses relatives au commissaire aux comptes de l'association mais également à l'expert comptable sollicité en 2017 entre dans les charges « autres services extérieurs ».

Elle ajoute que, concernant la ligne 104 « transport usagers cars », une augmentation est constatée. Elle est liée à l'organisation du séjour du Comité des Œuvres Sociales de la ville d'Aubervilliers. Cette somme est remboursée à l'association et apparaît donc dans les recettes du budget.

=> Dépenses « impôts et taxes »

=> Dépenses « charges du personnel »

Mme Célia Bacchini informe le conseil que ces charges constituent 67% du Budget Prévisionnel global.

Elle ajoute que l'association maintient sa qualité d'encadrement en restant sur 1 animateur pour 11 enfants en centre de loisirs. L'été, lorsque des enfants de maternelle fréquentent les structures d'Aubervacances, ce ratio est descendu à 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans.

Elle déclare ensuite que les salaires du personnel centre de loisirs représentent 89% du compte « charge du personnel » contre 7% pour le personnel centres de vacances.

Mme Célia Bacchini ajoute que différents écarts sont constatés au sein de ce compte :

Un écart de 243 297 euros entre le Budget Prévisionnel 2017 et l'estimé 2017 qui s'explique par :

- 2 augmentations du point subies en janvier et en septembre,
- La mise en place de la Médecine Professionnelle,
- Une augmentation des effectifs de 3% en centre de loisirs,
- Une erreur d'estimation sur le nombre d'animateurs CEE recruté pendant l'été.

Concernant ce point, Mme Célia Bacchini informe le conseil que cette erreur d'estimation a été absorbée par divers efforts budgétaires (recherche de subvention complémentaire, renégociation de divers coûts avec certains prestataires...).

Un écart de 102 677 euros entre l'estimé 2017 et le Budget Prévisionnel 2018 qui s'explique par :

- Une augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier,
- Une augmentation des effectifs.

Ces deux écarts constituent une différence totale de 345 974 euros entre les Budgets Prévisionnels 2017 et 2018.

Mme Yamina Maalem prend la parole et demande comment sont intégrés au budget les cars de la ville mis à disposition de l'association.



Mme Célia Bacchini répond, qu'effectivement, les valorisations en termes d'agents, de locaux, de fluides et de cars mis à disposition n'apparaissent pas dans ce Budget Prévisionnel. Pour les cars autres que mis à disposition par la ville, l'association dispose d'un budget complémentaire de location alloué par la Municipalité.

M. Florencio Martin conclue cette partie de la présentation du budget en donnant la parole aux administrateurs pour d'éventuelles remarques / interrogations.

M. Lionel Donnet demande pourquoi une augmentation de la fréquentation des centres de loisirs a été soulevée pour 2018 alors qu'en ligne 35, on prévoit une baisse des adhésions centres de loisirs.

Mme Célia Bacchini répond qu'en lien avec la mise à jour des statuts d'Aubervacances-Loisirs et dans un souci d'harmonisation des pratiques, l'association prévoit que les adhésions au centre de loisirs soient, comme les adhésions au centre de vacances, des adhésions par familles et non plus par enfants.

M. Patrice Lavaud prend la parole et déclare qu'il est dommage que les augmentations du point soient considérées comme « subies ». C'est avant toute chose une bonne nouvelle pour les salariés ayant souvent de petits salaires dans le milieu de l'animation.

Il ajoute que le budget est présenté en équilibre mais avec une subvention municipale retranscrite en termes de besoins. Cette subvention ne sera vraisemblablement pas celle allouée à l'association. Les frais fixes étant en constante augmentation, le conseil devra se positionner sur d'éventuelles coupes d'activités.

Il demande ensuite pourquoi l'activité VTT en centre de vacances (ligne 57) a été inscrite à 0 au Budget Prévisionnel 2018.

Mme Célia Bacchini répond qu'au moment de la construction du budget, l'association ne devait plus envoyer de groupes d'enfants à Saint-Jean d'Aulps, lieu de pratique du VTT.

Après un revirement de situation, il y aura bien des colonies à Saint-Jean d'Aulps cet été, cette ligne sera a rectifiée.

Elle déclare au conseil que 3 possibilités s'offrent à Aubervacances-Loisirs pour l'année à venir :

- Un Budget Prévisionnel voté selon l'estimation des besoins de l'association avec un recours à l'excédent antérieur cumulé,
- Une subvention complémentaire lors du vote du Budget Rectificatif,
- Des coupes à envisager.

Mme Samia Riquelme demande quelles sont les activités susceptibles d'être coupées.

Mme Célia Bacchini répond que diverses possibilités sont envisageables.

M. Florencio Martin répond que ce serait alors des choix à faire.

M. Hassen Allouache prend la parole et signale qu'une 4<sup>ème</sup> possibilité est envisageable. En effet, dans l'état actuel des choses, la subvention de la Ville ne sera pas celle inscrite au Budget Prévisionnel. Par conséquent, il n'est pas possible de statuer sur un budget insincère. Il faut :

- Regarder l'estimé « consolidé » plus en profondeur (notamment concernant la masse salariale où des incohérences apparaissent),
- Effectuer une lecture analytique du Budget Prévisionnel ligne par ligne pour arriver à une vraie transparence,
- Finaliser le travail amorcé afin de dégager des marges de manœuvre.

Il ajoute que si l'excédent antérieur cumulé sert de nouveau à équilibrer le budget de l'association, l'année prochaine, ce sera à la Ville de réinjecter une somme pour ce faire.

M. Florencio Martin revient sur l'emploi du mot « insincère » qui lui semble hors contexte et signale que les engagements financiers pris par la ville avaient été fixés à activité constante. Une augmentation des effectifs suppose alors l'octroi d'une subvention plus importante.

M. Marc Assalit répond qu'une confusion entre activité et budget est, peut-être, à relever dans la compréhension des termes « à activité constante ».

Mme Laurence Grare ajoute que la lettre de cadrage a été transmise à l'ensemble des services.

M. Marc Assalit signale qu'effectivement, l'ensemble des informations de la lettre de cadrage ont été données à Aubervacances-Loisirs.

Mme Célia Bacchini répond qu'Aubervacances n'est pas destinataire de la lettre de cadrage des services municipaux. Elle indique que ces détails techniques doivent être vus entre techniciens.

M. Rezki Ait-lhaddadene déclare, qu'effectivement, le débat en cours doit avoir lieu entre techniciens avisés.

M. Antoine Wohlgroth prend la parole et déclare que les interventions de M. Allouache ne remettent, en aucun cas, en question le travail effectué par Aubervacances-Loisirs dans l'élaboration du présent budget. Il souligne que ce dernier a été construit de manière sérieuse. Cependant, le montant de la subvention municipale inscrite au budget est insincère. Il serait alors intéressant de travailler plus finement avec la Municipalité sur ce budget afin de dégager des marges de manœuvre avec une subvention identique à celle de l'année dernière.

M. Papa Kebe signale que, quoi qu'il arrive, la subvention municipale n'a pas encore été votée.

Mme Célia Bacchini déclare que le présent budget a été fourni tel quel lors de la réunion du 7 décembre 2017. Il est regrettable que l'ensemble des incohérences pointées ce soir ne l'aient pas été avant.

Mesdames Cherifi, Maalem et Maazouzi s'excusent et quittent la séance.

M. Patrice Lavaud prend la parole et demande au conseil de prendre une décision. Le budget tel que construit l'année dernière ne permet pas de fonctionner dans les mêmes conditions. Il faut prendre une décision dès à présent. Si on décide d'attendre que le budget soit retravaillé, certaines dépenses auront déjà été engagées et on ne pourra pas revenir en arrière. Il faut mettre la Municipalité devant ses responsabilités. Dans le cas contraire, ce sont les administrateurs qui seront dans l'obligation de statuer sur une éventuelle fermeture de maison de l'enfance.

M. Florencio Martin, signale que si aucune solution n'est trouvée, l'association fera de nouveau appel à l'excédent antérieur cumulé.

Mme Samia Riquelme demande pourquoi remettre en cause le travail amorcé en reportant le vote du budget.

Mme Célia Bacchini signale que l'année dernière, il avait été reproché à l'association d'avoir modifié son budget prévisionnel entre les débats budgétaires et le vote de la subvention municipale.

M. Hassen Allouache répond que ce n'est pas cela qui avait été reproché à l'association mais plutôt la réinjection d'une partie de l'excédent cumulé pour équilibrer le budget.

M. Jacques Viguier prend la parole et cite les termes de la convention liant l'association à la Ville d'Aubervilliers : « En cas d'accroissement d'activité à la demande de la commune ou d'évolution de la législation obligeant l'association à réviser son budget prévisionnel, la Municipalité s'engage à prendre en compte les dépenses supplémentaires correspondant à cette croissance ».

Mme Laurence Grare prend la parole et signale, dans un premier temps, qu'il n'y aura pas de fermeture de maison de l'enfance.

Elle ajoute que l'association a eu les informations de la lettre de cadrage concernant la baisse de la subvention municipale pour l'ensemble des services de la ville.

Le présent budget contient trop d'hypothèses pour pouvoir être voté tel quel.

Elle conclue en signalant que la Municipalité prend ses responsabilités tous les jours par rapport à ce qui se passe au niveau national.

Mme Jacqueline Leguillard signale que les parents représentants veulent savoir ce qui va se passer concrètement pour leurs enfants en 2018.

M. Antoine Wohlgroth répond que, sur cette question de fond, on ne peut pas répondre aujourd'hui. Il propose le report du vote du Budget Prévisionnel de l'association qui permettrait de retravailler sur les marges de manœuvre de cette dernière.

Mme Samia Riquelme salue le travail fourni. Elle signale craindre qu'un nouveau travail des techniciens sur le budget se fasse au détriment d'Aubervacances-Loisirs en matière financière.

M. Antoine Wohlgroth répond qu'en l'état, le budget ne peut être voté car déséquilibré.

Mme Célia Bacchini répond que le budget tel que présenté n'est pas déséquilibré.

M. Christophe Arab prend la parole et demande pourquoi ce débat n'a pas eu lieu lors de la réunion du 7 décembre en présence des services financiers de la Ville.

M. Hassen Allouache répond que lors de cette réunion, il a été clairement annoncé à l'association que la subvention municipale n'augmenterait pas, qu'il n'y aurait pas d'ouverture de maison de l'enfance pour septembre 2018 et qu'un éventuel retour à la semaine de 4 jours nécessiterait une réactualisation des engagements pris de part et d'autre.

Il demande ensuite pourquoi les augmentations d'effectifs soulevées à de nombreuses reprises pour le secteur loisirs n'apparaissent dans le budget que pour le secteur vacances.

Mme Samia Riquelme demande si un écrit a été produit après cette réunion du 7 décembre. Elle déclare se sentir prise en otage quant à la décision à prendre ce soir.

M. Jacques Viguière répond qu'aucun écrit n'a été fourni à Aubervacances-Loisirs après cette réunion.

M. Florencio Martin prend la parole et déclare que des engagements ont été pris l'année dernière par la Municipalité : un budget travaillé à activité constante.

Concernant cet engagement, et le fait que la Municipalité n'a pas encore voté le budget de l'association, rien ne s'oppose au vote du budget prévisionnel présenté.

A l'issue de la réunion du 7 décembre, l'association a demandé, par courrier, à la Municipalité, que les éventuelles questions sur les éléments budgétaires soient transcrites par écrit. A ce jour, ce courrier est resté sans réponse.

Il ajoute que l'association a toujours cherché d'autres sources de financement par le biais de subventions.

M. Rezki Ait-Ihaddadene prend la parole et demande à ce que la position des parents représentants soit respectée. Le débat en cours est un débat technique à avoir entre techniciens. Il propose de laisser faire le vote.

M. Patrice Lavaud demande que le conseil s'engage sur autre chose que le budget à savoir sur le lancement de l'ensemble des activités prévues.

Mme Jacqueline Leguillard déclare que si le budget n'est pas voté, l'association est bloquée. Elle demande le vote du budget mais également à ce que la Municipalité et l'association s'engagent à avoir une discussion urgente.

M. Marc Assalit déclare que l'association a fait le choix de présenter le Budget Prévisionnel avec une subvention municipale autre que celle définie en amont. Le budget tel que présenté ne peut être voté.

M. Florencio Martin clôt les débats et soumet le Budget Prévisionnel 2018 au vote (mesdames Cherifi, Maalem et Maazouzi ayant quitté la séance, elles ne votent pas) :

- 5 votes « contre »,
- 13 votes « pour » (12 + 1 pouvoir).

Le Budget Prévisionnel est approuvé.

M. Hassen Allouache déclare que l'objectif de la Municipalité est de tenir tous ces engagements. Il signale que l'association doit faire de même.

M. Hassen Allouache ajoute qu'il souhaiterait avoir des précisions sur l'emploi de la subvention relative au temps périscolaire qui manque de transparence.

M. Patrice Lavaud trouve regrettable que l'ensemble des interrogations soulevées lors du conseil ne l'ait pas été auparavant de techniciens à techniciens.

M. Florencio intervient pour apaiser la discussion en cours.

M. Christophe Arab prend la parole et déclare que son vote a été un vote de confiance vis-à-vis de l'association mais qu'il est désormais nécessaire que cette dernière travaille dans l'échange avec la Municipalité.

M. Florencio Martin le rassure en indiquant que c'est déjà le cas.

Le Président, M. Florencio Martin, clôt la séance à 22h30.

Dossier distribué :

- Budget Prévisionnel 2018